



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### médicaments

Question écrite n° 7635

#### Texte de la question

M. Guy Drut demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé quelles mesures il compte prendre, suite à la publication de l'étude sur le danger des médicaments. En effet, cette étude inquiétante a montré que plus d'un million de malades hospitalisés présentaient chaque année au moins un effet indésirable dû aux médicaments. D'autre part, les Français consomment 19 fois plus d'achats de veinotiques qu'en Angleterre et deux fois plus qu'en Allemagne, 15 fois plus d'hypolipéminants qu'en Angleterre et 2,4 fois plus qu'en Allemagne. Enfin, la consommation d'antibiotiques et de psychotropes est deux fois plus importante que chez nos grands voisins européens.

#### Texte de la réponse

Un certain nombre de facteurs concernant la iatrogénie médicamenteuse en France, tels que le nombre d'hospitalisations induites par les effets indésirables, la fraction évitable de la iatrogénie ou le rôle de l'automédication, ne sont à ce jour pas totalement évalués ; aussi convient-il d'interpréter de manière très prudente toute étude menée sur le sujet. Il convient également de souligner que l'utilisation de médicaments hautement actifs, qui permettent un traitement rapide et efficace, ne peut être dénuée de risques et rend difficilement évitables l'apparition d'effets indésirables. En ce sens, il appartient aux professionnels de santé d'évaluer le risque encouru par le patient au regard du bénéfice individuel attendu. Il convient par ailleurs de rappeler que l'étude de l'impact des effets secondaires est une des missions du système national de pharmacovigilance, dont l'Agence du médicament assure la mise en oeuvre ; celle-ci permet d'avoir des informations précises concernant les hospitalisations induites par les effets indésirables et la possibilité d'évaluer l'évitabilité de la iatrogénie. Dans le même sens, la modification de l'information destinée aux professionnels de santé ou aux patients, et la suspension ou le retrait d'autorisation de mise sur le marché, sont des mesures ponctuelles prises par l'Agence du médicament dans le but, sinon d'éviter, du moins de prévenir, les risques d'effets indésirables. Afin de favoriser le bon usage du médicament et de réduire les effets indésirables évitables, une refonte des références médicales opposables (RMO) concernant le médicament a notamment été entreprise par l'Agence du médicament de 1996 à 1998 : un grand nombre de celles-ci vise dorénavant à prévenir les accidents iatrogéniques. Par ailleurs, tandis que l'Agence du médicament a établi des références de bonne pratique publiées au premier trimestre 1999 concernant les antibiotiques, l'Observatoire national des prescriptions a établi en 1998 un rapport sur la consommation et les mésusages des antidépresseurs et une autre sur les antibiotiques ; un rapport sur les veinotoniques est quant à lui en cours de réalisation. L'ensemble de ces études a pour but l'amélioration de la prescription des grandes classes thérapeutiques, pour lesquelles un mésusage flagrant est souvent mis en évidence. Enfin, et d'une manière générale, l'analyse des mésusages et l'élaboration d'une information utile largement diffusée restent les gages d'une diminution de la iatrogénie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Drut](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7635

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 1997, page 4608

**Réponse publiée le :** 5 avril 1999, page 2107